Image not found or type unknown

maison familiale achetée par frère et sous estimée

Par **mimisteph**, le **25/05/2009** à **17:21**

Bonjour,
Mon frère veut acheter la maison de mes parents. Il l'estime à 300 000 E, mais il n'a pas fait d'expertise. Mes parents sont d'accord avec ce prix car ravis de se défaire de la maison. Sans m'avoir concertés, ils proposent (après discussion avec mon frère) de lui vendre 225000 et de me donner 75000 pour compenser la baisse du prix.
Ils me demandent donc mon avis et si je suis ok, la vente se fait.
je ne suis pas d'accord car selon moi, cette maison vaut plusque 300 0000. Je souhaite que mon frère l'achète au prix du marché et que si mes parents décident de nous aider, cela soit équitable.
de plus, je sais que mon frère essaie de me "spolier" et de récupérer le "maximum" de mes parents.
Je voudrais donc savoir quels sont mes droits dans cette affaire, si j'en ai.

Mes parents peuvent ils céder leur maison à mon frère à un prix hors marché ?
Puis je faire expertiser la maison pour que le prix soit celui du marché ou au moins s'il lui font cadeau de 150 000 euros par exemple, je puisse leur demander la même aide?

merci mille fois de votre aide....

Par **ardendu56**, le **26/05/2009** à **13:27**

mimisteph, bonjour

"Mes parents peuvent ils céder leur maison à mon frère à un prix hors marché ?"
Oui, au prix qu'ils le souhaitent.

Puis je faire expertiser la maison pour que le prix soit celui du marché ou au moins s'il lui font cadeau de 150 000 euros par exemple, je puisse leur demander la même aide?"
La maison est toujours à vos parents, aussi pour l'estimation vous devez avoir leur accord.

"Je voudrais donc savoir quels sont mes droits dans cette affaire, si j'en ai. "
Malheureusement peu si vos parents ont décidé de privilégier votre frère. Démontrez-leur l'erreur avec un notaire, ou un agent immobilier.

Bon courage à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés